Mairie de Sault

HOPITAL DE SAULT
06 MARS 2026
COURRIER – ARRIVÉE

SAULT, le 3 mars 2026

Commune de Sault
Mairie – BP2
4 Place du marché
84390 SAULT
T : 04 90 64 02 30
contact@mairie-sault-84.fr
www.mairie-sault-84.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire :

à l'attention de La DIRECTION
HOPITAL DE SAULT
1 rue de l'hôpital
84390 SAULT

OBJET : NOTIFICATION RELATIVE A LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE DE SAULT(CCS) concernant un ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P)
- Type U – catégorie : 4

Hôpital avec service médecine, cabinet médical et section Maison de retraite

Pièces jointes :

- un exemplaire du Procès-verbal de la Commission en date du 26/02/2026, concernant votre établissement ;
- Avis Sécurité ERP à signer (avec cachet) à afficher visiblement et en permanence

Observations :

➔ Documents transmis pour valoir notification, et à conserver (notamment en votre Registre de sécurité ERP)

Nous attirons votre attention sur les prescriptions, émises par la CCS, à réaliser.

Le Président
de la COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE DE SAULT,
MAIRE de la Commune siège de l'établissement concerné,
Claude LABRO

MAIRIE DE SAULT F.84390 (Vaucluse)

ACCUSE DE RECEPTION:
(renvoyer 1 ex. à l'expéditeur)
Reçu les pièces du présent bordereau
à titre de NOTIFICATION
Date de réception : Qualité + Signature + cachet du destinataire :

HOPITAL DE SAULT (Vaucluse)

06/03/2026
Noémie MARGUIER,
Directrice adjointe

PRÉFET
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

CCDSA de Vaucluse

Commission Communale de Sécurité de SAULT
Procès-Verbal

ETABLISSEMENT	
Nom de l'établissement	HOPITAL LOCAL
Commune	SAULT
Adresse	Chemin de Saint-Trinit - Lieu-dit Mougne
Classement	Effectif public : 110 personnes (dont 57 résidents) Effectif personnel : 20 personnes Type : U - Etablissements de soins Catégorie : 4ème catégorie.
Responsable de l'établissement	Mr Pierre PINZELLI – Directeur Hôpital local de SAULT
Textes applicables	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R 143-1 à 47), Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié. Arrêté du 25/06/80 modifié Dispositions particulières : Arrêté du 10/12/2004 modifié (Type U)
Inscrit au logiciel WEBPREV sous le n°	E84123-00004

COMMISSION DE SECURITE	
Type de commission de sécurité	Commission communale de la ville de SAULT
Objet de la visite	Visite Périodique
Date de la visite	Jeudi 26 février 2026
Président	Mr Claude LABRO – Maire de SAULT
Membres de la commission présents avec voix délibérative	Lieutenant Stéphane PELÉ - SDIS de Vaucluse et rapporteur Mr Yann LE ROHELLEC - Agent Prévention Mairie de SAULT
Assistaient également	Lieutenant Roland ICARD – Chef de centre CIS de SAULT Mme Noémie MARGUIER – Directrice Adjointe Hôpital local de SAULT Mr Christophe FERNIER – DGS, Mairie de SAULT Mr Yannick DURAND – Responsable technique sécurité sureté CH Carpentras Mr Frédéric GASSER – Agent sécurité Incendie CH Carpentras Mr Jade FATIHI – Agent Services Techniques Hôpital de SAULT

DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT

Bâtiment de type R+1 en forme de « H » qui héberge un service de médecine moyen séjour de 17 lits, un cabinet médical, un accueil de jour et 39 lits de maison de retraite répartis comme suit :

Le site se complète de deux espaces parkings au Nord et Sud du bâtiment et d'une cour de service à l'Ouest.

REZ-DE-CHAUSSEE :

ACCUEIL (150 m²) :

F01 – Hall d'entrée	30,00 m²
F02 - Sanitaires	10,50 m²
F03 – Accueil / Secrétariat	16,00 m²
F04 – Bureau Direction	16,40 m²
F04 – Bureau polyvalent	16,40 m²
F04 – Bureau cadre de santé	16,40 m²

F05 - Archives	11,00 m²
F06 – Salle des instances	33,20 m²

ANIMATION (223 m²) :

F07 – Salle Kiné	36,80 m²
F08 – Salon d'esthétique	15,90 m²
F09 – Salle polyvalente	58,00 m²
F10 – Salle à manger	60,00 m²
F11 – Salle de réunion / bibliothèque	30,00 m²
F12 – Sanitaires résidants	15,20 m²
F13 – Local ménage	7,00 m²

MEDECINE / MOYEN SEJOUR (476 m²) :

Hébergement	
F14 / F15 – 10 chambres à 1 lit + SDB	224,00 m²
F16 / F17 – 4 chambres à 2 lits + SDB	99,00 m²
F18 – Lieu de vie / salon	28,70 m²
F19 - Sanitaires	10,00 m²
Soins	
F20 – Bureau médecin	18,50 m²
F21 et F22 – Bureau infirmier/préparation soins	33,30 m² m²
F23 – Salle de retour de soins	5,00 m²
F24 – Local vidoir déchets	5,00 m²
Logistique	
F25 - Office	17,50 m²
F26 – Local ménage	5,00 m²
F27 – Rangement matériel	11,30 m²
F28 – local linge propre et changes	9,40 m²
F29 – Local linge sale	9,40 m²
F30 – Local déchets	10 ,00 m²

ACCUEIL DE JOUR (83 m²) :

F37 – Accueil / vestiaires	13,70 m²
F38 – Salon	30,50 m²
F39 – Salle de repos	23,40 m²
F19 – Sanitaires	11,40 m²
F40 – Douches	4,00 m²

SERVICES GENERAUX (601 m²) :

F41 – Détente personnel + salle à manger	30,00 m²
F42 – Local informatique	4,00 m²
F43 – Vestiaires 40 personnes	33,50 m²
F44 - Vestiaires 10 personnes	24,00 m²
F48 – Local poubelles	12,80 m²
F49 – Local nettoyage des chariots	11,00 m²
F00 - Chaufferie	29,00m²
F00 – Local TGBT	6,00 m²
F51 – Local ménage	5,70 m²
F52 – Bureau technicien	11,50 m²
F53 - Atelier	28,50 m²
F54 - Garages	85,00 m²
F55 – Cuisines + réserves	258,00 m²
F56 - Lingerie	30,00 m²
F57 - Buanderie	24,00 m²
F58 - Stockage	20,00 m²

CABINET MEDICAL (90 m²) :

F59 – Salle d'attente / accueil	16,80 m²
F60 – Bureau médecin	45,80 m²
F61 – 1 salle technique	17,80 m²
F62 – sanitaire de proximité	6,00 m²
F00 – local vidoir	4,00 m²

MAISON DE RETRAITE 1ER ETAGE :

F31 / F32 – 35 chambres à 1 lit + SDB	700,00 m²
F33 / F34 – 2 chambres à 2 lits + SDB	66,00 m²
F35 – Lieu de vie	76,20 m²
F36 - Salle de bains commune	19,70 m²
F00 - WC	21,00 m²
Soins	
F21/22 – Bureau infirmier / préparation soins	42,00m²
F23 – Salle de retour de soins	6,90 m²
F24 – Local vidoir	5,90 m²
Logistique	
F26 – Local ménage	13,50 m²
F28 – Local linge propres et changes	5,50 m²
F29 – local linge sale	5,50 m²
F46 - Bagagerie	21,80 m²
F47 – Dépôt matériel	30,00 m²
F50 - Archives	21,00 m²
Local repro	4,00 m²
Office (R+1)	18,80 m²
Locaux techniques (R+1)	53,10 m²
Circulations Rez-de-Chaussée	330,00 m²
Circulations étage	329,00 m²

Locaux à risques identifiés :

- Risques important : Chaufferie
- Risques moyens : lingeries, locaux stockage et rangements, locaux déchets (V <100 m³), réserves (V <100 m³), soins et préparations soins V liquides inflammables <10 l), atelier, dépôts, local archives, cuisines.

Coupures d'urgence

- Electricité : Accueil + cuisine.
- Gaz : cuisine intérieur et extérieur.

Ascenseurs : 2 ascenseurs

Escaliers : 2 escaliers encloisonnés + 4 escaliers extérieurs (1 par aile).

Moyens de secours : SSI A avec alarme type 1.
Désenfumage mécanique circulations.

L'ensemble des installations techniques et de sécurité sont secourues par un Groupe Electrogène.

L'exploitant précise que son établissement a fait l'objet des modifications suivantes depuis la dernière visite :

- Création de la chambre N°139 en lieu et place d'un salon réceptionné en 2019, pas de changement du nombre de lits. Réceptionné en CCS le 29/08/2019.
- L'extension de 30 m² en simple rez-de-chaussée pour la Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S) prévue par le PC n°084 123 21 C0014 et AT n° 084 123 21 C0008 validée en SCD ERP/IGH le 10/11/2021, ne sera pas réalisée.

HISTORIQUE DES AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE

Date de la dernière visite	07/03/2023	**Avis Favorable**	Visite périodique
Autres visites	04/03/2020	**Avis Favorable**	Visite périodique
	19/02/1974	**Sans avis**	Contrôle
	18/06/1976	**Sans avis**	Contrôle
	28/02/1980	**Avis favorable**	Contrôle
	11/09/1992	**Avis favorable**	Contrôle
	15/07/1993	**Avis favorable**	Contrôle
	25/02/1997	**Avis favorable**	Périodique
	03/05/2000	**Avis favorable**	Périodique/
	14/05/2003	**Avis favorable**	Périodique
	10/05/2006	**Avis favorable**	Périodique
	06/05/2009	**Avis favorable**	Périodique
	04/03/2011	**Avis favorable**	Ouverture
	05/03/2014	**Avis favorable**	Périodique
	01/03/2017	**Avis favorable**	Périodique
	29/08/2019	**Avis Favorable**	Visite réception de travaux

Date PC Initial	09/09/2008	**Validé le 18/12/2008**	
Numéro :	PC N° 12308N0015		
Objet :	Construction d'un hôpital R+1 accueillant 17 lits de moyen séjour et 39 lits de Maison de Retraite		

Autre PC	02/09/2010	**Validé en CCS le 04/03/2011**	Avis favorable
Numéro :	PC N° 12308N0015-01		
Objet :	Modification Permis de Construire initial (Désenfumage, façades, aménagement intérieur)		

Autre PC	07/01/2019	**Validé le 22/01/2019**	Avis favorable
Numéro :	AT N° 12318C0006		
Objet :	Aménagement d'une chambre (N° 139) dans un local existant (salon) au 1er étage de l'hôpital (visite de réception des travaux le 29/08/2019)		

Autre PC	11/10/2021	**Validé en SCD ERP/IGH le 10/11/2021**	Avis Favorable
Numéro :	AT n° 123 21 C0008 PC n°123 21 C0014		
Objet :	Extension de 30 m² en simple RDC pour la Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S)		

Autre PC	03/05/2023	**Validé en CCS le 22/05/2023**	Avis Favorable
Numéro :	AT n° 123 23 C0002 PC n°123 21 C0014		
Objet :	Réaménagement intérieur de la Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S) par démolition cloison placoplâtre entre salle d'instance et bureau secrétaire portant surface de 30 m² à 45 m²		

DEROGATIONS ACCORDEES ET MESURES COMPENSATOIRES VALIDEES

Date	Objet de la dérogation	Mesures compensatoires
03/06/2009	Demande de dérogation à l'article CH36 du règlement de sécurité (centrale de traitement d'air)	Mise en place de la DAI dans la gaine de la CTA avec l'asservissement arrêtant le fonctionnement de la ventilation.

SINISTRES OU DYSFONCTIONNEMENTS CONNUS

Aucun.

VERIFICATIONS TECHNIQUES
(EXPLOITATION)

		Vérificateur	Date	Observations	Levées de réserves
Portes automatiques		PORTIS	20/02/25 13/10/25	aucune	/
Désenfumage		KOESIO n°09311	05/06/25 11/12/25	aucune	/
Chauffage BOIS/GAZ		APAVE n°51359593-002.1	29/09/25	5 observations	4 levées 1 en cours
Ramonage - entretien		DALKIA	15/05/25	aucune	/
Gaz		APAVE n°51359593-002.1	29/09/25	aucune	/
Installations électriques Eclairage de sécurité		APAVE A5135995589-002.1 ERP A5135995589-002.1 ERT	03/11/25 au 12/11/25	ERP : 0 Obs. CT : 14 Obs.	14 levées par Services techniques Hôpital
Installations électriques quadriennale		VERITAS 8758608/12.3.1.R	05/12/22	2 observations	2 levées
Ascenseurs (entretien)		OTIS	20/02/26	aucune	/
Ascenseurs (quinquennale)		APAVE n°13519952-001.1	12/11/25	10 observations	10 levées par Services Techniques Hôpital
Groupe Electrogène		CAP GENERATEUR	28/01/26	aucune	/
Appareil de cuisson		APAVE n°51359593-002.1	29/08/25	aucune	/
Dégraissage hotte		STERM	27/08/25	aucune	/
Gaz médicaux (type U)		APAVE n°A51359594-002.1	29/08/25	aucune	/
Moyens de secours	Extincteurs	DESAUTEL	10/07/25	aucune	/
	SSI A Contrat d'entretien	KOESIO	05/06/25 11/12/25	aucune	/
	SSI A Triennale	APAVE n°13595592-001-1	11/06/24	9 observations	Levées par Services Techniques Hôpital
	Dossier identité SSI	IG BAT	01/2010	/	/
Formation du personnel SSI et MS		47 personnes formées par SSIAP CH Carpentras (Mr GASSER) le 17/02/2026			
Composition du service de sécurité incendie (Nuit)		2 personnes : 1 IDE + 1 AS			
Défense Extérieure Contre l'Incendie		PI n°68 : Débit de 65 m³/h, distant de 10 m de l'établissement PI n°69 : Débit de 60 m³/h, distant de 30 m de l'établissement			
Exercice d'évacuation		Effectué le 17/02/2026 (jour)			
Registre de sécurité		Il a été présenté et signé lors de la visite			

Evacuation des PS H
Choix retenu par l'exploitant pour l'évacuation immédiate ou différée des personnes en situation de handicap : ressource humaine et transfert horizontal

ESSAIS

Alarme / SSI	: essai non satisfaisant	Obs. : Zone 023 D10 Chambre 118. Zone 024 D02 circulation C12/R+1.
Eclairage de sécurité	: essai satisfaisant	Obs. : BAES/BAEH.
Désenfumage	: essai satisfaisant	Obs. : ZF 1.2 circulation R+1.
Portes automatiques	: essai satisfaisant	
Portes recoupement	: essai satisfaisant	
Déverrouillage IS	: essai satisfaisant	
Non-Stop ascenseur	: essai satisfaisant	
Ligne téléphonique	: essai satisfaisant	Obs. : ligne secourue.

OBSERVATIONS

La visite de cet établissement a donné lieu aux observations suivantes :

Prescriptions réalisées et émises lors de la dernière visite de la CCS réalisée le 07 Mars 2023 :

1°) Faire vérifier (contrat entretien) par un technicien compétent les portes automatiques et en fournir le rapport auprès du secrétariat de la Commission Communale de Sécurité (Art. CO 48 §3e et Art. R 143.34 et R 143.37 du CCH) : contrôles effectués Société PORTIS

2°) Remettre en état (changement joint) et régler, la porte Coupe-Feu en va et vient située entre la cuisine et la zone logistique (Art. GC 9§1) : Fait par Services Techniques Hôpital de SAULT.

3°) Identifier le local transformateur situé à l'extérieur de l'établissement, par la mise en place d'une plaque signalétique (Art. EL5§2) : Fait par Services Techniques Hôpital de SAULT.

4°) Identifier le local fluide médicaux (oxygène) et la vanne de sectionnement situé à l'extérieur de l'établissement, par la mise en place d'une plaque signalétique (Art. U 59§4) : Fait par Services Techniques Hôpital de SAULT.

5°) Effectuer des exercices destinés à l'organisation des personnels en cas de sinistre. L'exploitant doit s'assurer en permanence que les conditions de surveillance de l'établissement soient fiables, et garantir une organisation d'évacuation efficace des résidents. Des exercices pratiques, ayant pour objet d'instruire le personnel à la conduite à tenir en cas d'incendie, doivent être réalisés au moins une fois par semestre, de jour et de nuit (Art. MS 46, MS 48 et J 39) : effectué uniquement de jour.

PRESCRIPTIONS

- Mesures suite à la visite :

1°) Faire lever la dernière observation contenue dans le rapport de vérification des installations de chauffage/ventilation émises par l'organisme agréé par un technicien compétent et en fournir l'attestation auprès du secrétariat de la Commission Communale de Sécurité (Art. CH57).

2°) Interdire et supprimer toutes cales ou objets maintenant ouvertes les portes Coupe-Feu des locaux à risques (Art. CO 28)

3°) Effectuer des exercices destinés à l'organisation des personnels en cas de sinistre. L'exploitant doit s'assurer en permanence que les conditions de surveillance de l'établissement soient fiables, et garantir une organisation d'évacuation efficace des résidents. Des exercices pratiques, ayant pour objet d'instruire le personnel à la conduite à tenir en cas d'incendie, doivent être réalisés au moins une fois par semestre, de jour et de nuit (Art. MS 46, MS 48 et J 39).

- Mesures à caractère permanent :

4°) Tenir à jour un registre de sécurité comprenant les renseignements suivants : (art. R 143-44 du CCH)
- état du personnel chargé du service incendie ;
- diverses consignes générales et particulières établies en cas d'incendie ;
- dates de divers contrôles et vérifications et observations auxquelles ils ont donné lieu ;
- dates des travaux d'aménagement et transformations

5°) Faire vérifier toutes les installations techniques relatives à la sécurité incendie par un organisme agréé ou un technicien compétent selon la périodicité énoncée dans le tableau joint en annexe (art. GE 6 à GE 10).

6°) Solliciter l'avis de la commission de sécurité pour tous travaux, création, aménagement ou modification de l'établissement (art. L 122-3 et R 122-8 du CCH)

7°) Fournir à la demande des Sapeurs-Pompiers, tous les plans et documents nécessaires pour la réalisation des plans d'intervention (art. MS 42§2).

AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE

Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la présente réglementation.

A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation, aux vérifications nécessaires par des organismes ou personnes agréés dans les conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur et des Ministres intéressés.

Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement.

Il appartient à l'exploitant de remédier au plus tôt aux anomalies constatées. A défaut, sa responsabilité pourrait être engagée (Art. R 143.34 du CCH).

La commission émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de cet établissement.
Toutefois les mesures susvisées devront être respectées.

Le président,

MAIRIE DE SAULT
84390 (Vaucluse)

PRÉFET
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

COMMISSION POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
(Décret n° 95-260 du 08 mars 1995 modifié)
Compte Rendu de la réunion du 26/02/2026

Nature de la réunion	Commission Communale de Sécurité de SAULT
Objet	VISITE PERIODIQUE
Nom et Adresse de l'établissement	HÔPITAL LOCAL Quartier Mougne - Chemin de Saint Trinit 84390 SAULT N° Webprev: E84123 - 00004
Classement	Type U de la 4ème catégorie

Président : Maire — Claude LABRO	Emargement :
Avis : FAVORABLE	
Observations : Voir rapport de visite	

Sapeur - Pompier : Lieutenant Stéphane PELE	Emargement :
Avis : Favorable	
Observations : Voir Rapport Visite	

Agent communal : LE ROHELLEC Yann	Emargement :
Avis : FAVORABLE	
Observations : VOIR RAPPORT DE VISITE	

COMMISSION POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
(Décret n° 95-260 du 08 mars 1995 modifié)
Compte Rendu de la réunion du 26/02/2026

HOPITAL LOCAL – SAULT

NOM	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE
DURAND	Yannick	Resp Technique Sécurité Sûreté	
GASSEN	FREDERIC	SECURITE INC	
MARGUERA	Noémie	Direction acquisite	
FATIHI	Jade	TECHNIQUE	
ICARD	Rafael	Chef de Centre SP SAULT	
LABRO	claude	maire de sault	
FERRIER	Christophe	Maire de Sault	
LE ROHELLEC	Yann	Prevention.	